

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 21/06

AFR 46/001/2006 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

ZIMBABWE

Arnold Tsunga (h), avocat et défenseur des droits humains

Londres, le 27 janvier 2006

Le défenseur des droits humains Arnold Tsunga a été averti que les services de renseignements de l'armée du Zimbabwe avaient reçu l'ordre de le tuer. Cette information semble crédible et Amnesty International estime que sa vie est gravement menacée.

Arnold Tsunga est président de la *Zimbabwe Human Rights Association (ZimRights)*, Association zimbabwéenne pour les droits humains) et administrateur de la station de radio *Voice of the People (VOP)*, la voix du peuple), dont l'émetteur à ondes courtes situé à Madagascar diffuse des émissions critiques envers le gouvernement de Robert Mugabe, qui passent au Zimbabwe.

Le 26 janvier, *ZimRights* a été contactée par un soldat de l'armée zimbabwéenne, qui a affirmé que les services de renseignements de l'armée avaient reçu l'ordre de trouver Arnold Tsunga et de le tuer. Deux jours avant, ce dernier et cinq autres administrateurs de VOP avaient été arrêtés et présentés à un juge pour détention illégale de matériel de radiodiffusion, parce qu'ils ne détenaient pas de licence ; or, seule la *Zimbabwe Broadcasting Holdings*, gérée par l'État, possède une licence. Les six prévenus ont été libérés sous caution.

Arnold Tsunga est un avocat de renom et occupe les fonctions de secrétaire par intérim de la *Law Society of Zimbabwe*, qui est chargée de la réglementation des professions juridiques du pays. Il est également directeur exécutif de l'organisation *Zimbabwe Lawyers for Human Rights (ZLHR)*, Avocats du Zimbabwe pour les droits humains).

À l'aube du 18 janvier, deux policiers et un soldat sont venus chercher Arnold Tsunga chez lui, à Mutare, dans l'est du pays. Comme il était absent, ils ont emmené ses employés de maison au poste de police. Ceux-ci ont été relâchés plus tard sans avoir été inculpés, après l'intervention d'avocats de la ZLHR.

Le 21 janvier, des policiers de la division de maintien de l'ordre sont venus l'arrêter à sa résidence secondaire, à Harare, la capitale. Ne le trouvant pas chez lui, ils ont arrêté un gardien d'immeuble et un chauffeur travaillant pour la ZLHR et les ont accusés d'entraver leur enquête lorsqu'ils ont déclaré qu'ils ignoraient où se trouvait Arnold Tsunga. Les policiers ont fouillé la maison et emporté une photographie de l'avocat sans donner la moindre explication.

Le 24 janvier, Arnold Tsunga et cinq autres administrateurs de VOP se sont présentés au commissariat central de Harare, où ils ont été arrêtés et inculpés, avant d'être conduits devant un juge. Ils ont tous été libérés sous caution et cités à comparaître le 10 février.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au Zimbabwe, les défenseurs des droits humains mènent leurs activités dans des conditions très restrictives. Le gouvernement du pays a recours à des lois telles que la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité, ou encore la Loi relative aux organisations bénévoles privées, pour limiter les activités des organisations de défense des droits humains. En outre, les personnes qui ont une attitude critique vis-à-vis du gouvernement voient leur liberté de réunion, d'expression et d'association réduite en raison du harcèlement et des arrestations arbitraires dont elles sont la cible.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles les services de renseignements de l'armée auraient donné l'ordre de trouver et de tuer Arnold Tsunga ;
- exhortez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour qu'il ne lui soit fait aucun mal ;

- demandez-leur instamment de mener une enquête sur les menaces dont il aurait fait l'objet et de traduire les responsables présumés en justice ;
- exhorte les autorités à respecter la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, et à permettre aux défenseurs des droits humains de poursuivre sans crainte leurs activités essentielles.

**APPELS À :**

**Préfet de police :**

Commissioner Augustine Chihuri  
Zimbabwe Republic Police  
Police Headquarters  
P.O. Box 8807  
Causeway  
Harare  
Zimbabwe

**Fax :** +263 4 726 084 / +263 4 253 212 / +263 4 728 768

**Formule d'appel :** *Dear Commissioner, / Monsieur le Préfet,*

**Ministre de l'Intérieur :**

The Hon. Kembo Mohadi MP  
Ministry of Home Affairs  
11th Floor Mukwati Building  
Samora Machel Avenue  
Private Bag 505D  
Causeway  
Harare, Zimbabwe

**Fax :** +263 4 726 716

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

**Ministre de la Défense :**

Hon. Sydney T. Sekeramayi  
Ministry of Defence, Defence House  
Kwame Nkruma Avenue, Private Bag 7713  
Causeway  
Harare  
Zimbabwe

**Fax :** +263 4 796762

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

**Ministre de la Justice et des Affaires légales et parlementaires :**

Hon. Patrick Chinamasa, MP  
Ministry of Justice, Legal and Parliamentary Affairs  
Corner House, Leopold Takawira Street, Private Bag 7704  
Causeway  
Harare, Zimbabwe

**Fax :** +263 4 772999

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES À :**

**Organisation de défense des droits humains :**

Zimbabwe Lawyers for Human Rights  
6th Floor Beverley Court, Corner Nelson Mandela Avenue  
and Fourth Street, Box CY 1393  
Causeway, Harare, Zimbabwe

**Fax :** +263 4 251 468 / +263 4 723789

**Courriers électroniques :** [zlhri@icon.co.zw](mailto:zlhri@icon.co.zw) /  
[zlhrlaw@mweb.co.zw](mailto:zlhrlaw@mweb.co.zw)

**Organisation de défense des droits humains :**

Zimbabwe Human Rights Association  
P. O. Box 3951  
Harare  
Zimbabwe

**Fax :** +263 4 707277

**Courriers électroniques :** [zimright@mweb.co.zw](mailto:zimright@mweb.co.zw)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Zimbabwe dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 10 MARS 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*